

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1855.

---

### **Rapport de la Commission des Affaires Etrangères, chargée d'examiner le Projet de loi relatif à l'é- tablissement d'un service régulier de navigation à vapeur entre la Belgique et le Levant.**

*(Voir les Nos 28 et 49 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. Marquis DE RODES, Président; Baron PECSTEEN, LAUWERS,  
Baron SELYS-LONGCHAMPS, MICHIELS-LOOS, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre Anvers et le Levant fait suite au système qui a déjà fait créer les lignes des deux Amériques et qui tend à faire de notre métropole commerciale le centre d'un grand mouvement de navigation à vapeur dirigeant sa course vers toutes les directions, en procurant à notre commerce, à notre industrie comme aux marchandises à transiter par la Belgique, les moyens de transport direct avec la promptitude et la célérité nécessaires.

Nous avons déjà élargi le cercle de nos débouchés et de nos relations avec les contrées transatlantiques, par l'organisation de nos lignes à vapeur sur New-York et Rio de Janeiro. Après celles-là, dans l'ordre des choses et de l'importance, vient la navigation à vapeur avec la Méditerranée.

Quoique nos relations avec le Levant soient déjà assez bien suivies, cette ligne ne peut manquer de leur donner encore plus d'extension, et promet, au retour de la paix, de pouvoir considérablement augmenter nos débouchés avec les principautés danubiennes et tout le littoral de la mer Noire, comme avec la Perse par Trébizonde, où avant les hostilités plusieurs de nos produits étaient déjà envoyés.

La Belgique peut concourir avantageusement avec beaucoup d'articles de son industrie. Elle vient encore de le prouver à l'exposition universelle de Paris. Les nombreux visiteurs attirés dans ce vaste bazar ont pu s'en convaincre, et auront emporté une bien favorable idée de la modicité de nos prix et de la grande production de notre pays.

Mais nos produits sont trop souvent expédiés dans les contrées lointaines

par des voies indirectes et réalisés, au détriment de notre industrie, sous une autre dénomination.

Il est donc d'une haute importance, aujourd'hui surtout, que les communications à vapeur se multiplient chez nos concurrents, que la Belgique ait aussi sa navigation directe, périodique et établie dans le Royaume, pour faire bien connaître ses fabrications, pour éviter de devoir recourir à des intermédiaires, qui dans certaines circonstances, et lorsqu'on en aurait le plus grand besoin, pourraient nous faire défaut et occasionner un préjudice notable à nos exportations. Ainsi le Gouvernement doit, dans de justes mesures, faciliter et encourager ces entreprises nationales et directes, si utiles et si avantageuses au Pays.

Quelques observations ont été présentées à l'autre Chambre au sujet des échelles à faire ; nous pensons qu'on peut se reposer à cet égard sur les soins de la direction qui ne manquera pas de les établir là où le développement de son service l'exigera. — C'est son intérêt. — Elle ne peut donc pas rester inactive sous ce rapport ; elle se trouve forcée de se mettre à la hauteur de la concurrence.

Quant au frêt, la Société sera aussi obligée de le fixer, pour le succès même de son entreprise, au taux le plus modique possible.

Les conditions de l'arrangement s'accordent en général avec celles que le Gouvernement a introduites et que le Sénat a acceptées, dans le contrat pour la ligne du Brésil ; ainsi, il n'est pas question de garantie d'un minimum d'intérêt, mais seulement d'un subside reporté sur un certain nombre d'années. Cette dépense, d'après l'exposé des motifs, sera supportée par le budget normal des affaires étrangères et comprise dans le chapitre du crédit ordinaire pour les primes accordées à la navigation à voiles ; ainsi, aucune ressource extraordinaire ne sera demandée à la législature.

Le subside alloué n'est pas trop élevé, en comparaison des avantages que cette navigation promet à notre commerce et à notre industrie, même au trésor par les bénéfices en plus qu'un surcroît dans le mouvement des affaires donnera à nos voies ferrées.

Par toutes ces considérations, votre Commission, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

*Le Président,*  
Le Marquis DE RODES.

*Le Rapporteur,*  
MICHIELS LOOS.